Emmanuelle Leonard

Le projet européen Força « Formation vers une citoyenneté active »

Résumé

L'objectif du projet européen Força auquel a participé la Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales (FOVAHM) est de favoriser la participation citoyenne des personnes en situation de handicap. Ce projet novateur a permis aux personnes concernées de s'initier à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Il a également contribué à identifier les bonnes pratiques dans les institutions partenaires et à proposer des recommandations à l'usage des accompagnants et des politiques¹.

Zusammenfassung

Das europäische Projekt «Força», bei dem die Walliser Stiftung zur Unterstützung von Menschen mit geistiger Behinderung (FOVAHM) mitwirkte, hat zum Ziel, die soziale Partizipation von Menschen mit Behinderung zu fördern. Das neuartige Projekt ermöglichte es Betroffenen, sich mit dem Übereinkommen der Vereinten Nationen über die Rechte von Menschen mit Behinderungen vertraut zu machen. Es trug ausserdem dazu bei, dass bewährte Vorgehensweisen bei Partnerinstitutionen ausfindig gemacht und Empfehlungen zuhanden von Begleitpersonen und Politik abgegeben werden konnten.

Origine et finalité du projet

La finalité du projet européen Força « Formation vers une citoyenneté active » est de favoriser la participation citoyenne des personnes en situation de handicap. Lancé par l'Association pour la recherche et la formation sur l'intégration en Europe (ARFIE), le projet est intégré au programme européen Grundtvig². Il a associé huit institutions européennes dont la Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales (FOVAHM) qui a pour mission l'accueil, l'accompagnement et la formation de personnes handicapées mentales dès l'âge de 18 ans.

Ce projet a démarré en 2013, année durant laquelle le thème de la citoyenneté fut une priorité européenne. Cette même année, l'Assemblée fédérale de la Confédération helvétique a adopté la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)³. Le projet propose d'étudier et de vérifier la mise en œuvre de la CDPH. La thématique retenue est la participation des personnes en situation de handicap dans le cadre des services fournis par les institutions et la collectivité. En effet, il est convenu que la personne en situation de handicap est l'actrice principale de sa vie et qu'elle peut librement décider

¹ Le guide validé par les personnes en situation de handicap se trouve en consultation sur le lien suivant : www.fovahm.ch/images/upload/Grundtvig/Guide_recommandations.pdf

² Grundtvig, nom emprunté à un philosophe danois du 19° qui défendit ardemment l'idée d'une éducation accessible à tous et tout au long de la vie. Les projets Grundtvig font partie du programme européen Socrate et sont mis en place afin de faciliter la discussion, les échanges d'informations et les « bonnes pratiques » en matière d'éducation pour adultes.

³ La CDPH a été ratifiée en Suisse le 15 avril 2014.

des endroits où elle vit et travaille. Cette participation contribue à son autonomie et à l'application de ses droits de citoyen, nommés et garantis dans la Convention.

Objectifs du projet

Le vécu des personnes en situation de handicap est au cœur de Força qui poursuit une série d'objectifs généraux:

- L'augmentation de la participation aux processus de participation de gouvernance locale et la mise en œuvre des droits revendiqués des personnes en situation de handicap.
- L'identification des pratiques novatrices européennes qui favorisent la participation et l'inclusion dans la société en matière d'espace de concertation entre autorités locales et représentants de personnes en situation de handicap.
- Le renforcement des compétences des personnes en situation de handicap par l'expérimentation d'outils élaborés.
- La participation active des personnes en situation de handicap à l'élaboration de recommandations qui reprennent les principes identifiés dans les pratiques novatrices.
- L'encouragement à la multiplication des pratiques innovantes.
- En plus de ces objectifs généraux, des objectifs spécifiques consistent à identifier les bonnes pratiques autour de la manifestation des droits et de la citoyenneté et la promotion de l'inclusion sociale participative dans la cité, tant dans les lieux de vie que les lieux de travail.

Ce projet participatif permet de réfléchir « avec » et non « pour » les personnes concernées. Elles donnent ainsi leur avis sur leur quotidien et en deviennent des experts. La notion de citoyenneté active est un concept

qui a des implications personnelles et sociales tout à fait concrètes. Chaque situation du quotidien est utilisée afin que la personne tende vers une position active dans sa vie.

Cinq institutions ont travaillé les aspects de la citoyenneté en lien avec les lieux de vie, trois institutions, dont la FOVAHM l'ont fait pour le domaine professionnel. De septembre 2013 à juin 2015, 20 personnes en situation de handicap de cette institution ont échangé avec des personnes issues des autres institutions situées en France, en Belgique, au Luxembourg, en Italie, au Portugal et en Espagne.

Déroulement

Tout d'abord, en octobre 2013, l'engagement a été proposé à une vingtaine de personnes de la FOVAHM qui ont des activités professionnelles différentes et/ou qui font partie de la « Commission satisfaction » de l'institution. Certaines ont été motivées par cette nouvelle possibilité d'échanger et de s'exprimer. D'autres y ont aussi vu une bonne occasion de voyager, de découvrir des pays et des façons de faire puisque des déplacements ont été effectués au Luxembourg, à Barcelone, à Thionville et à Lisbonne.

Ensuite, en novembre 2013 les participants ont suivi un cours à la HES-SO de Sierre avec le professeur Pierre Margot-Cattin. Cette formation a permis d'aborder un concept aussi abstrait que « La formation vers une citoyenneté active». Intitulé « Handicap, citoyenneté et participation sociale », ce cours a offert à chacun la possibilité de mieux comprendre le regard sur le handicap à travers l'histoire, le handicap en tant que norme et représentation, ceci pour aboutir à la notion des droits fondamentaux de chacun. Il a également permis la formation des professionnels à l'accompagnement vers



l'autoreprésentation des personnes accompagnées. Des articles de la Convention ont été sélectionnés⁴ selon un choix concerté entre tous les partenaires et chaque article a été formulé en termes de questions pour créer un support à la discussion. Des compléments en lien avec la vie quotidienne y ont été ajoutés. Ces questionnaires ont été créés en langage facile lire et à comprendre.

Dans de petits groupes composés de trois à quatre personnes, chaque participant a eu l'occasion de s'exprimer sur ses conditions de travail et sur la façon dont il se sent traité, sur ses droits et devoirs, ses conditions et son environnement et enfin sur ses motivations. Le cursus scolaire et professionnel, les difficultés rencontrées et les expériences vécues ont également été discutés. Ces échanges ont mis en évidence les bonnes pratiques existantes et permis d'imaginer des points d'amélioration susceptibles de

renforcer les droits des personnes en situation de handicap.

Par ces réflexions, une participante a pu exprimer sa frustration face à son impossibilité de voter. Ceci a permis aux accompagnants d'effectuer les démarches nécessaires afin qu'elle puisse exercer ses droits civiques.

Les voyages ont permis à chaque participant d'échanger des points de vue avec leurs pairs européens et de découvrir des bonnes pratiques. « On a de la chance d'aller à Barcelone, rencontrer des autres personnes en difficulté comme nous. Força, c'est aider les personnes en difficulté et handicapées. C'est un super projet. Ça veut dire la force d'apprendre, la force de travailler et d'être soutenu. On a les mêmes droits et devoirs que tout le monde. Ça m'a ouvert les yeux de voir les autres personnes qui sont comme nous. C'était aussi super de prendre l'avion et visiter Barcelone et le jardin de mosaïques un peu tordu. J'ai beaucoup de plaisir à ce projet Grundtvig » (INFOVAHM, 2014, p.2).

Figure 1 : conférence de clôture du projet, Bâtiment Schuman – Parlement Européen

⁴ Les articles sélectionnés sont les suivants : 12 ; 16 ; 19 ; 20 ; 21 ; 27 ; 29

Durant ces deux années, le projet a été présenté notamment au Forum romand de politique sociale d'AGILE à Lausanne, au Forum de l'éducation spécialisée de la HES-SO à Sierre ainsi que dans le cadre d'un atelier au congrès du CSPS à Berne. Au Luxembourg, les résultats du projet ont fait l'objet d'une conférence publique et d'une présentation à la Chambre des députés, chambre qui correspond en Suisse au Conseil national. Lors de ces diverses présentations, les invités et les administrations publiques ont pu se rendre compte de l'importance des canaux de communication adaptés aux personnes en situation de handicap.

Quelques bonnes pratiques identifiées

Langage facile à lire et à comprendre (FALC)

Lors du voyage au Luxembourg, les participants ont pu constater que le FALC était utilisé non seulement dans le quotidien, mais aussi dans les écrits officiels (présentations, contrats, etc.). Cet exemple tend vers le droit d'accessibilité décrit dans l'article 9 de la Convention.

Dans ce même souhait, la FOVAHM dispense un cours « Présentation de l'institution » à toute nouvelle personne en situation de handicap lors de son admission. Ce cours permet d'identifier les rôles et les fonctions de la direction, de l'administration et de connaître les différentes prestations du secteur socioprofessionnel et socioéducatif.

Ces bonnes pratiques donnent un rôle à la personne et lui permettent de se sentir concernée et active dans les décisions qui sont au cœur de sa vie. Dans la plupart des institutions qui accueillent des personnes avec une déficience intellectuelle, le FALC

est bien implanté dans les supports didactiques et pédagogiques. Il serait intéressant de l'étendre aux documents et aux propos qui concernent le cœur même de la vie quotidienne des institutions. En effet, le libellé des procès-verbaux et des objectifs, les règlements et les contrats sont encore trop souvent inaccessibles à la compréhension pour les personnes avec des déficiences coquitives.

Le travail amorcé au Luxembourg sur les documents officiels a permis une belle avancée. Ces outils de communication adaptés facilitent la participation, l'autoreprésentation, l'expression et la prise de parole.

Conseil à la Vie Sociale

A Villers la Montagne, en France, la présentation du Conseil à la Vie Sociale a montré de façon concrète la participation citoyenne des usagers de l'institution. Ce conseil composé d'usagers, de parents, du directeur, du maire de la ville permet à la personne en situation de handicap de proposer des améliorations dans des thématiques aussi variées que la sécurité au travail, les conditions de travail, le transport et la restauration. Il est donc un vrai relais des préoccupations du terrain à l'échelon décisionnel.

Participation active

A Ampans, en Espagne, des espaces de codiscussion, de participations actives aux tables rondes, aux conférences, aux évaluations des services et à des tâches de bénévolat dans des organismes ou collectifs sont proposés aux personnes accueillies. Ces opportunités de participation permettent à la personne en situation de handicap de se mobiliser, d'avoir un rôle actif et valorisant et ainsi de tendre vers une citoyenneté active.

Guide des recommandations

Le résultat de toutes ces rencontres et discussions a été recueilli dans un guide. Ce guide recommande, de façon soutenue, l'importance de simplifier le discours, de reformuler de façon systématique, d'améliorer la façon de transmettre et de recueillir les informations lors des réunions officielles. Au nombre de 40, les recommandations sont libellées et illustrées par un verbatim afin qu'elles soient en lien avec le vécu personnel des participants. La personne concernée tient à être actrice dans tout le

processus d'accompagnement: « J'ai découvert mon bilan de stage à la réunion, on pourrait me demander mon avis avant et pas seulement à la fin quand tout est fait » (Força, 2015, p. 39).

Beaucoup de recommandations sollicitent uniquement un changement d'attitude de la part des professionnels. Comme le mentionne Isabelle Depestel (INSOS, 2015, p. 15), maîtresse socioprofessionnelle à la FOVAHM, un processus de prise de conscience et de reconsidération des habitudes est nécessaire.

Tableau 1. Extrait du guide des recommandations

Article de la convention et libellé Recommandations	
Art. 12 Etre reconnu comme une personne devant la loi Reconnaissance de la personnalité juridique	 Séparer les informations privées et les informations professionnelles. Permettre la possession de sa carte bancaire, son propre argent. Expliquer en langage facile le système de sécurité sociale, les divers documents et procédures. Ne pas donner des informations trop difficiles, ni trop enfantines.
Art. 16 Etre bien traité Droit de ne pas être soumis à l'exploitation et à la maltraitance	 Inclure dans les contrats de travail des usagers des articles sur la protection. Développer les formations pour devenir citoyen entier. Instaurer des conseils et comités réguliers. Instaurer des groupes de qualité ou groupes satisfaction. Faire des entrevues « les yeux dans les yeux ». Développer la forme, les méthodes de ces rencontres.
Art. 19 Vivre dans la société Autonomie de vie et inclusion dans la société	 Permettre plus d'autonomie aux personnes en situation de handicap. Ne pas les surprotéger: les laisser prendre des risques, mais toujours des risques mesurés.
Art. 20 Se déplacer Mobilité personnelle	 Afficher des horaires et des cartes de trajets faciles à lire à tous les arrêts. Prévoir un avis vocal d'arrêt très clair, répété et visible sur l'écran de tous les moyens de transports publics.
Art. 21 Exprimer son opinion, avoir accès à l'information Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information	 Utiliser des aides visuelles et les nouvelles technologies (MITIC). Améliorer la façon de transmettre et de recueillir les informations lors des réunions officielles. Reformuler de façon systématique.
Art. 27 Recevoir une formation, avoir un travail Accès au travail et à l'emploi	 Rester ouvert, écouter activement. Partir des désirs sans limiter ou juger et construire un projet réalisable ensemble. Donner plus d'informations sur les services qui existent. Revoir la façon de reconnaître les compétences. Revoir la façon de communiquer dans les réunions et espaces de discussion.
Art. 29 Participer à la vie politique et publique Participation dans la vie politique et publique	 Faciliter l'accès aux informations. Former à la prise d'opinion.

Mise en pratique du projet

Il est émouvant de suivre ces interventions animées par des personnes en situation de handicap. La mise en pratique d'un paradigme trop longtemps inappliqué est amorcée, « prendre en charge » est remplacé par « accompagner ».

Les outils de communication sont adaptés pour les présentations au public. Ils sont effectués en FALC et agissent en tant que mémoire externe. Le travail de préparation est effectué avec une personne qui intervient en tant que facilitatrice. Celle-ci doit effectuer un travail de lâcher prise. Elle ne parle pas « pour », mais a ce rôle d'être « avec », à savoir qu'elle donne des outils utiles afin que la personne en situation de handicap soit dans une position valorisante et puisse avoir un propos réfléchi.

Il est toutefois important de modérer cet enthousiasme et de ne pas nier les difficultés cognitives. Celles-ci sont en lien avec le traitement de l'information, le rythme, la mémoire, la réflexion logique et la concentration. Pour pallier ces déficits, les questions devraient être travaillées en amont, comme cela a été fait lors de l'interview pour le magazine INSOS (INSOS, Ibid.). Lorsqu'il n'est pas possible d'anticiper la préparation, les questions devraient être adaptées en FALC et formulées au plus proche du vécu et des expériences personnelles.

« Je dois d'abord comprendre et après je peux décider... »

La personne en difficulté mentionne souvent qu'il lui est plus facile d'être en situation duale. « Les yeux dans les yeux, c'est mieux que quand il y a beaucoup de monde » (Força, 2015, p.31).

Conclusion

Il est difficile d'énumérer les apports de ces deux ans d'échanges tant ils sont riches aux niveaux professionnel et personnel. La personne en situation de handicap a pu augmenter sa participation citoyenne, identifier les pratiques novatrices et a développé et renforcé de nombreuses compétences.

La participation active des personnes a abouti à l'élaboration des recommandations à l'intention des accompagnants et des politiques. Les résultats montrent le potentiel d'amélioration dans la notion d'accessibilité. Celle-ci ne se résume pas à l'accès physique aux différents lieux, mais à l'information en général, afin de permettre à chacun d'avoir un rôle actif et d'être autonome dans les décisions. « Je dois d'abord comprendre et après je peux décider... » (Força, 2015, p. 30).

Références

Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH). Convention relative aux droits des personnes handicapées en facile à lire [PDF]. Repéré à www. awiph.be/pdf/AWIPH/handicap_Belgique/conventionONU/Convention_ONU_FAL. pdf

FOVAHM (2015). Supports de travail. Repéré à www.fovahm.ch/grundtvig-projet-europeen/supports-de-travail,88,pa.html INFOVAHM (juin 2014). Journal interne. Re-

NFOVAHM (juin 2014). Journal interne. Repéré à www.fovahm.ch/grundtvig-projeteuropeen/medias-presse,89,pa.html

INSOS le magazine (2015). En route vers l'avenir avec des projets inclusifs [Dossier], (47), 4-15. Repéré à http://issuu.com/insos/docs/magazine_insos_avril_2015_ issuu?e=7450605/14993806

Margot-Cattin, P. (2014). Formation vers une citoyenneté active. Repéré à www.fovahm.

ch/grundtvig-projet-europeen/formationvers-une-citoyennete-active,87,pa.html

Força (Projet européen Grundtvig) (2015).

Participation active et droits citoyens. Les participants donnent leurs avis et leurs recommandations [PDF]. Repéré à www. fovahm.ch/images/upload/Grundtvig/Guide recommandations.pdf

Unapei (2009a). N'écrivez pas pour nous sans nous! [PDF]. Repéré à www.unapei.org/IMG/pdf/Guide_N_ecrivez_pas_pour_nous sans nous.pdf

Unapei (2009b). «Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre» [PDF]. Repéré à www.unapei. org/IMG/pdf/Guide ReglesFacileAlire.pdf



Emmanuelle Leonard
Responsable de centre FOVAHM
CFJA-CFP-Plate-Forme
Rue de l'Industrie 10
1950 Sion
emmanuelle.leonard@fovahm.ch



Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

Impressum

Revue suisse de pédagogie spécialisée 4/2015, décembre 2015, 5° année ISSN 2235-1205

Editeur

Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) Maison des cantons Speichergasse 6, CH-3000 Berne 7 Tél. +41 31 320 16 60, Fax +41 31 320 16 61 csps@csps.ch, www.csps.ch

Rédaction et production

redaction@csps.ch

Responsable: Béatrice Kronenberg Coordination et rédaction: François Muheim Relecture: Myriam Jost et Géraldine Ayer Layout: Monika Feller

Parution

Mars, juin, septembre, décembre

Délai rédactionnel

Pour mars 2016: 1er décembre 2015 Pour juin 2016: 1er mars 2016

Annonces

annonces@csps.ch

Délai: le 10 du mois précédent la parution

1/1 page: CHF 660.-1/2 page: CHF 440.-1/4 page: CHF 220.-

TVA exclue

Tirage

450 exemplaires

Impression

Ediprim SA, Bienne

Abonnement annuel

Suisse: CHF 35.90 (TVA incluse) Etranger: CHF 42.00

Numéro isolé

Suisse: CHF 9.20 (TVA incluse) Europe: CHF 9.00 (+ CHF 4.90 port) Autres pays: CHF 9.00 (+ CHF 6.30 port)

Reproduction

Reproduction des articles autorisée avec accord préalable de l'éditeur.

Responsabilité

Les textes publiés dans cette revue sont de la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne reflètent pas forcément l'avis de la rédaction.

Informations

www.csps.ch/revue csps@csps.ch